



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 96471

Texte de la question

Mme Monique Rabin alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les coûts exorbitants supportés par les patients atteints d'agénésie dentaire multiple, et sur leur accompagnement dans cette épreuve. En effet, les patients atteints de cette maladie rare doivent faire face à de multiples soins très onéreux (implants dentaires, couronne, pilier prothétique, greffe) remboursés en affection longue durée à 100 % sur la base du tarif de la sécurité sociale. Le coût engendré par dent peut atteindre 2 000 à 3 000 euros et n'est remboursé que 50 à 100 euros par la sécurité sociale. Devant de telles sommes à engager, certains patients sont contraints de se faire soigner à l'étranger. En outre, à l'annonce d'une telle maladie les familles ne sont pas suffisamment accompagnées et sont confrontées à un véritable parcours du combattant. Elle lui demande par conséquent si une meilleure prise en charge de la sécurité sociale peut être envisagée par exemple dans les centres de référence. Par ailleurs, dans le but de réduire le délai d'errance diagnostique et thérapeutique des malades et en vue d'améliorer la transversalité entre les acteurs médicaux impliqués, elle lui demande que le plan maladie rare soit réellement effectif et porté à la connaissance des professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Rabin](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96471

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5191

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)